



Chairmanship of the Czech Republic  
Council of Europe  
May – November 2017

Présidence de la République tchèque  
Conseil de l'Europe  
Mai – Novembre 2017



## CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

### *DIX-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE*

*Organisée sous les auspices de la Présidence tchèque du Comité des Ministres  
du Conseil de l'Europe*

*« La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local :  
la démocratie locale »*

**Brno, République tchèque**  
**5-6 septembre 2017**  
*Visite d'étude, 7 septembre 2017*

---

#### **DEBAT GENERAL**

M. Anestis GEORGIOTIS  
*Ministère de l'Environnement et de l'Énergie en Grèce*

#### **Participation et engagement au niveau local**

La Convention européenne du paysage a permis la création d'un réseau européen qui met en place une carte européenne de paysage. La convention reconnaît l'importance de la qualité du paysage dans la vie de la société.

La convention met en place des outils pour stimuler les débats démocratiques sur l'aménagement et l'avenir des paysages. Elle favorise aussi la coopération européenne et notamment transfrontalière pour valoriser et protéger les paysages des continents.

Les élus locaux, par leur position administrative, sont bien placés pour percevoir les attentes des habitants en matière de paysage, ainsi que pour élaborer des politiques qui répondent aux aspirations de la population. La démocratie locale est un échelon de la démocratie européenne. Ce n'est un fait acquis mais elle exige des efforts quotidiens aussi de la part des élus que des citoyens.

La préoccupation de plus en plus marquée des populations pour la qualité de leur cadre de vie, la transformation de territoires habités et vécus par des projets de développement durable, interrogent sur la manière d'impliquer le public concerné dans des démarches réparatrices, initiatrices et anticipatrices, voire porteuses de changement dans un contexte de transitions (écologique, énergétique, urbanistique...).

Parce qu'il renvoie au sensible, le paysage est concerné par les approches participatives, comme expression des formes à créer, conserver, valoriser, nécessitant de recueillir l'avis des populations. Participation : C'est un outil de médiation sociale, capable de rassembler différents acteurs pour débattre d'une action localisée ou d'un projet de territoire, et comme outil pour fonder des projets territoriaux de développement durable.

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan de paysage, la participation des populations est un enjeu clé, tout au long de la démarche. Elle permet d'alimenter la connaissance des paysages du territoire considéré, et favorise l'émergence d'objectifs communs, en tenant compte des systèmes de valeurs et attentes des populations. Parce qu'elle participe également à la sensibilisation de tous, à la valeur des paysages, la participation favorise un partage des responsabilités.

Trois enjeux majeurs existent concernant la participation :

1. L'enjeu de la connaissance : mieux connaître les usages, partager les savoirs et mieux connaître les attentes, les aspirations des parties prenantes du territoire.
2. L'enjeu de l'amélioration de la gestion locale : c'est l'ambition de renouveler le dialogue élus-citoyens, pour faire vivre le débat public et la démocratie locale. L'objectif est de construire un projet d'avenir partagé par l'ensemble des parties prenantes.
3. L'enjeu de mobilisation des forces vives qui repose sur un partage en amont des responsabilités et des objectifs.

### **Pourquoi développer la participation publique ?**

Enrichir la connaissance : permettre à une grande diversité des personnes d'exprimer leurs manières de percevoir le territoire et de l'aménager. Réfléchir à un futur commun et fonder ainsi des projets communs. S'inscrire dans une prise de responsabilité partagée par rapport à un bien commun. Le paysage résulte des pratiques de chacun de nous. Il est alors essentiel d'associer ces acteurs aux décisions prises et surtout à l'avenir du paysage puisqu'ils seront les principaux producteurs et utilisateurs.

Levier d'action : Le paysage et la participation publique à son propos et surtout concernant son évolution deviennent un levier d'action pour s'interroger sur l'articulation des différentes politiques publiques et de leurs enjeux sur un territoire.

Un débat entre différents acteurs, sans avoir pour autant en objectif d'essayer de trouver un consensus, permet d'avoir une vision partagée des enjeux du paysage sur le territoire.

Une telle démarche fait apparaître les potentialités, les valeurs du paysage, ainsi que ce qui donne sens à l'élaboration d'un projet paysagé qui contribuera à renouveler le lien entre l'homme et la société et son environnement.

### **Les questions à se poser avant de mener la participation publique :**

- Quels sont les objectifs recherchés ?
- Quelles questions souhaite-t-on traiter ?
- Avec qui (va-on faire la participation) ?
- À quelle échelle de travail ? Sur quel territoire ?

